

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

D 01364-2025-025

Séance du 22 avril 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE VINGT-CINQ MARS À 20 HEURES 30,
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY
DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : PERTUIZET Anaïs (pouvoir à COURTOIS Sandrine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : COURTOIS Sandrine.

OBJET : Demande d'attribution d'un barnum gratuit par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un nouveau dispositif de la région Auvergne-Rhône-Alpes voté lors de la commission permanent du 28 mars 2025 et qui vise à soutenir le tissu associatif des communes de moins de 2 000 habitants, véritable vecteur de lien social et d'animation des territoires ruraux.

M. le Maire explique que ce dispositif dans la continuité des politiques régionales en faveur des petites communes, tel le bonus ruralité, consiste à mettre à disposition de la commune, via une convention, un barnum 3x3 m qui sera destiné aux associations locales. Par ce dispositif, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite rester au plus proche de ses communes rurales car elle sait combien elles participent à la coordination des associations de proximité sans en avoir toujours les moyens matériels et financiers pour les soutenir.

M. le Maire ajoute que la demande a déjà été enregistrée sur le Portail des Aides et qu'il manque une délibération du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à demander un barnum gratuit.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER le dispositif de cession à titre gratuit d'un barnum par la région Auvergne-Rhône-Alpes destiné à une utilisation par les associations locales ;

AUTORISER le dépôt d'un dossier de demande sur le Portail des Aides de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le dispositif de cession à titre gratuit d'un barnum par la région Auvergne-Rhône-Alpes destiné à une utilisation par les associations locales ;

AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande sur le Portail des Aides de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 22 avril 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

